Envoyé en préfecture le 08/11/2024
Reçu en préfecture le 08/11/2024
Publié le
ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_15-DE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-11-06/15

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	17
Votants	20

Le six novembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE
Absents	Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Catherine CERRO, Brice DEVIF
Pouvoirs	Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER
Secrétaire	Sylvie BROYER

APPROBATION DES RÈGLEMENTS D'AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Monsieur Etienne FLEURY, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2021-010 du 6 avril 2021 approuvant un programme partagé et solidaire de transition écologique du Pays Mornantais et notamment le règlement des aides aux travaux pour encourager la rénovation globale et performante de l'Habitat,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2023-011 du 24 janvier 2023 approuvant le 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Mornantais,
Vu la délibération n° CC-2023-066 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 approuvant les règlements d'aides à l'amélioration de l'habitat privé,
Vu les règlements d'aide à l'amélioration de l'Habitat privé ci-annexé,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-06-28/12 en date du 28 juin 2023 approuvant les règlements d'intervention des aides financières aux travaux,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) a approuvé son 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) en janvier 2023.
Une des orientations de ce PLH est de « Favoriser la qualité de vie et d'habiter ».
La réhabilitation du parc de logement est encouragée par différents dispositifs d'aides financières et notamment par ceux portés par le Copamo et ses communes depuis 2008.
La COPAMO a renforcé son engagement en 2021 à travers le programme de transition écologique dont une des actions concerne des aides aux travaux pour encourager à la rénovation énergétique globale et performante de l'Habitat.
A ce sujet, le Bureau Communautaire du 21 mai 2024 et du 2 juillet 2024 a révisé son cadre d'intervention pour d'une part s'adapter aux évolutions apportées par FranceRénov 2024 et d'autre part simplifier les aides pour les habitants.
Dans ce cadre, la commune de Soucieu-en-Jarrest poursuit les aides préalablement délivrées et approuve ainsi ses propres règlements d'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

Envoyé en préfecture le 08/11/2024
Reçu en préfecture le 08/11/2024
Publié le
ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_15-DE

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le nouveau règlement d'aides à l'adaptation de logements à la perte de mobilité,
APPROUVE le nouveau règlement d'aides à la production de logements conventionnés,
APPROUVE le nouveau règlement d'attribution de subventions liées à la rénovation énergétique des logements,
APPROUVE le nouveau règlement d'aides à la remise sur le marché de logements vacants,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
DIT que ces règlements entreront en vigueur dès lors que la présente délibération sera exécutoire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 31/10/2024

Dépôt en Préfecture le 08 NOV. 2024

Publication le 08 NOV. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire